

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Brocante GEEK du 04/10/2026

L'Empreinte Crédit Agricole (60000 BEAUVAIS)

➤ Identité de l'exposant

Nom : _____ Prénom : _____

Je suis un particulier et je déclare sur l'honneur de non-participation à 2 autres manifestations de même nature dans l'année civile et m'engage à ne proposer à la vente que des objets personnels et d'occasions.

Je suis un professionnel et déclare sur l'honneur être soumis au régime de l'article L 310-2 du code du commerce.

Raison sociale* : _____ N° R.C.* : _____

Adresse postale : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Téléphone : _____

Adresse électronique : _____

Produits exposés : _____

➤ Réservation de l'emplacement : (avec un maxi de 5 tables dans la limite des places disponibles)

Table 1,80 m x 0,80 m (5 maxi)	_____ x 23€	= _____ €	Total : _____ €
Alimentation électrique (1 prise sur le stand)	_____ x 3€	= _____ €	
Paiement par PayPal	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	2€	
<input type="checkbox"/> Je prévois de venir avec des étagères à l'arrière de mon stand (profondeur maxi autorisée : 40cm) <input type="checkbox"/> Je n'aurais pas d'étagère à l'arrière de mon stand			
Préférence pour l'emplacement	<input type="checkbox"/> Bâtiment	<input type="checkbox"/> Halle couverte *	<input type="checkbox"/> Peu importe

* Zone d'entrée principale du public (flux de visiteurs maximum) + barnums coupe-vent + place proche pour 1 voiture
Choix soumis à disponibilité et à l'ordre de réception des dossiers (place non garantie).

➤ Liste des pièces à fournir pour que votre réservation soit prise en compte :

- Le formulaire d'inscription rempli et signé + Le règlement de la brocante signé, avec la mention « lu et approuvé »
- Le paiement au choix :
 - Chèque à l'ordre de « MAGEEKWORLD »
 - PayPal (lien envoyé après vérification du dossier)
- La copie de votre pièce d'identité valide (carte d'identité recto verso / permis de conduire / passeport)

➤ Date limite d'inscription : 21 septembre 2026 (dossier complet uniquement) :

Aucun retard ne pourra être toléré pour des raisons de logistique



MageekWorld
4 rue Simone Signoret
60 000 BEAUVAIS

ou



contact@mageekworld.org



Les informations recueillies sont nécessaires pour le traitement de votre inscription. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication de vos informations personnelles, veuillez nous écrire à l'adresse suivant : contact@mageekworld.org



Règlement de la brocante GEEK

(Beauvais – 4 octobre 2026)

1. La brocante est ouverte le dimanche 4 octobre 2026 à partir de 09h00 pour les visiteurs. L'accueil et l'installation des exposants se dérouleront de 06h00 à 08h00 (soit l'interdiction d'arriver après 08h00 pour garantir la sécurité avant l'ouverture au public). La brocante fermera ses portes à 18h00.
2. L'événement se déroulera à la salle de l'Empreinte Crédit Agricole, 1 Avenue du Beauvaisis, 60000 BEAUVAIS.
3. Le matériel exposé devra obligatoirement s'inscrire dans l'une de ces catégories :
 - a. Jeux vidéo rétro
 - b. Consoles ou ordinateurs rétro
 - c. Jeux anciens
 - d. Jouets de collection
 - e. Jeux de société
 - f. Livres (SF, mangas, BD, ...)

Les organisateurs se réservent le droit d'autoriser la vente d'objets hors catégories si ceux-ci restent dans le thème de la culture geek, japonaise ou pop-culture. **La vente de produits masqués de type « sac surprise », « boîte mystère » (mystery box) ou équivalent est strictement interdite.**

4. Tous les exposants devront se conformer à la législation en vigueur (notamment concernant le commerce de brocante et les éventuelles mesures sanitaires applicables).
5. Tous les exposants s'engagent à ne pas démonter ni ranger leur stand avant la fin officielle de l'événement à 18h00, sauf instruction particulière ou force majeure validée par les organisateurs.
6. Chaque participant doit être en possession d'une assurance personnelle couvrant sa responsabilité civile. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol, perte, casse, intempéries ou dégradations des biens de l'exposant.
7. Le placement des exposants est défini exclusivement par les organisateurs. L'événement étant réparti entre le bâtiment principal et la halle couverte, les préférences de zone exprimées lors de l'inscription ne sont pas garanties et dépendront des contraintes logistiques. Chaque emplacement est équipé du nombre de tables réservées et de deux chaises. Les organisateurs se réservent le droit d'utiliser des tables de tailles différentes tant que le métrage linéaire réservé est respecté.
8. L'utilisation d'étagères est autorisée dans la mesure où celles-ci ne débordent pas sur les emplacements voisins. Pour des raisons de sécurité et de circulation, ces structures ne doivent en aucun cas dépasser une profondeur maximale de 40 cm.
9. L'accès aux zones de déchargement est autorisé à tous les exposants de 06h00 à 08h00. Les véhicules devront ensuite être stationnés sur les parkings prévus à cet effet, **à l'exception exclusive des exposants placés sous la halle couverte, autorisés à maintenir un (1) seul véhicule léger (type citadine/berline, hors utilitaire) sur leur emplacement.**
10. Les réservations seront traitées par ordre d'arrivée et dans la limite des places disponibles. Pour être validé, le dossier doit être retourné complet au plus tard le **21 septembre 2026** et comprendre : le formulaire rempli, la copie d'une pièce d'identité valide (recto-verso), le paiement (chèque à l'ordre de « MAGEEKWORLD » ou PayPal) et le présent règlement signé. **Passé ce délai, aucune inscription ne sera acceptée. Les paiements en espèces sont refusés.**
11. Les exposants pourront être accompagnés de 3 personnes maximum (exposant compris) par réservation sur le stand.
12. Toute réservation validée est considérée comme définitive. Aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement de l'exposant.
13. Le commerce d'alimentation et de boissons est exclusivement réservé aux organisateurs.
14. Les organisateurs se réservent le droit d'exclure immédiatement et sans préavis toute personne qui troublerait l'ordre, la sécurité ou la moralité de la brocante.
15. L'ensemble du matériel exposé devra être remballé le jour même. L'emplacement devra être laissé parfaitement propre, exempt de tout déchet (cartons vides, invendus, emballages).
16. L'accès à la brocante est payant pour les visiteurs au tarif de 2€ (gratuit pour les moins de 10 ans accompagnés). Il sera toutefois possible de sortir du site et d'y revenir grâce à un système de contrôle (tampon ou bracelet) délivré à l'entrée.
17. Les exposants s'engagent à respecter le présent règlement. Toute infraction à l'une des clauses ci-dessus pourra entraîner l'exclusion immédiate du contrevenant, sans aucun remboursement ni compensation financière.

Mention manuscrite « Lu et approuvé », le _____

Signature de l'exposant :

